

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 2267

présenté par

Mme Silin, Mme Rossi, Mme Louis, M. Zulesi, M. Perea, Mme Vanceunebrock, Mme Meynier-Millefert, M. Questel et M. Cazenove

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 21 TER, insérer l'article suivant:**

À titre expérimental, il est mis en place, par l'autorité de l'État compétente en matière d'éducation, une journée pédagogique autour de la citoyenneté et des principes républicains entre parents et personnel de direction. Cette journée est organisée dans toutes les écoles volontaires.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à proposer une expérimentation qui mettrait au cœur des valeurs de la république, la relation « parents et corps enseignant » en créant une journée pédagogique les réunissant autour de ces valeurs.

Une relation parfois trop cantonnée aux situations compliqués ou de présentation des enseignements. Par cette expérimentation, il sera possible pour toutes les écoles volontaires de rappeler les valeurs et principes de la République et d'inclure la famille à la citoyenneté.